



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'AZET**
séance du 14 Avril 2023

Date de la convocation : 11/04/2023

Date de l'affichage : 11/04/2023

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération :

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire :

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, CARROT Franck, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE Fanny, BEYRIE André, SAINAS Mikaël, SALETTIS Robin,

Excusés :

Absents : CURIE Jacques-Yves, GUINET Jean

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

Délibération n°D202304

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

**COMPTE ADMINISTRATIF
AZET**

Exercice 2022

**Section de
fonctionnement**

		Recettes	187 920.73
Dépenses			108 759.91
		Résultat année	79 160.82
		Résultat antérieurs	108 508.83
		Résultat cumulé de fonctionnement	187 669.65

Section d'investissement

		Recettes	116 813.37
Dépenses			39 711.05
		Résultat année	77 102.32
		Résultat antérieurs	-67 960.82
		Résultat cumulé d'investissement	9 141.50

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé :	187 669.65
Résultat d'investissement cumulé :	9 141.50
Résultat global (1) :	196 811.15

Restes à Réaliser

Recettes :

Dépenses

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 065-216500587-20230414-D202304-DE



0.00

Solde des restes à réaliser (2) : 0.00

Solde réellement disponible (1+2) : 196 811.15

Affectation du résultat :

Résultat d'investissement : 9 141.50

Solde des restes à réaliser : 0.00

Solde global investissement : 9 141.50

Résultat de fonctionnement à affecter : 187 669.65

Utilisation du résultat de fonctionnement

Couverture du déficit d'investissement (1068) : 0.00

Report à nouveau en fonctionnement : 187 669.65

Rappel : les restes à réaliser sont les dépenses ou recettes **engagées** mais non encore payées ou encaissées. En dépenses, ce sont notamment les travaux déjà exécutés au 31 décembre (ou en cours), mais pour lesquels on n'a pas encore reçu la facture. Il peut également s'agir de sommes dues au titre de marchés ou devis déjà signés mais pour lesquels les travaux n'ont pas encore débuté. En recette, ce sont par exemple les subventions non encore perçues.

La prise en compte des restes à réaliser permet de calculer le solde réellement disponible, c'est à dire le montant dont la commune peut disposer dans le prochain budget pour engager de nouvelles dépenses, ou le montant à couvrir avant toute nouvelle dépense si le solde disponible est négatif.

Contre :

abstention :

pour : 8

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures

La Secrétaire,

La Maire

pour copie conforme

Maryse PUYAU